

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES SOUFRIÈRES DE VANUA-LAVA, îles Banks (Nouvelles-Hébrides) (1900-1910)

Émile MERCET (1842-1908), président

Directeur du Crédit lyonnais à Constantinople et Saint-Pétersbourg,  
directeur et associé de la Banque Périer (1881-1901),  
administrateur (1889), vice-président (1894), puis président (1902-1908)  
du Comptoir national d'escompte de Paris,  
administrateur de la Banque de l'Indo-Chine (1890),  
président de la Dynamite centrale (1891-1902),  
administrateur et liquidateur de la Banque de dépôts et comptes-courants (Donon)(1891-1892),  
président de la Thomson-Houston (1893-1903),  
de la Société française des Nouvelles-Hébrides,  
des Chantiers et ateliers de la Gironde,  
de la Banque française du Brésil,  
administrateur des Compteurs de Montrouge (1900),  
des assurances Le Phénix-Vie et Incendie (1904),  
de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI)(1904-1906)....  
Président de l'Union coloniale française.  
Chevalier (1879), puis officier (1896) de la Légion d'honneur.

Édouard Paul Antoine *David* LEVAT, l'ingénieur

Né le 26 avril 1855 à Montpellier.  
Fils de Philippe Levat et de Henriette Lichstenstein.  
École Polytechnique (1875-1877), École des mines, licencié ès sciences.  
Séjour à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides  
en qualité de directeur général de la Société Le Nickel.  
Voir [encadré](#).

Société française des soufrières de Vanua-Lava (Nouvelles-Hébrides.)  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : Paris, 59, rue de Provence. — Adresse télégraphique : Vanua-Paris. — Constitution : 1899. — Administrateurs : MM. Émile Mercet, Paul Du Buit <sup>1</sup>, Calixte Carraby <sup>2</sup>, Fidèle Eugster <sup>3</sup>, David Levat, Charles Depincé <sup>4</sup>. — Objet : L'exploitation aux Nouvelles Hébrides des soufrières de Vanua-Lava. — Capital : Un million de francs divisé en 2.000 actions de 500 francs.

---

(*L'Année coloniale*, 1900)

Au commencement de 1900, la Société française des Nouvelles-Hébrides a amélioré sa flottille en achetant un ketch de 100 tonneaux pour remplacer la *Caroline* et, plus tard, a obtenu du ministère des Colonies de faire porter quatre fois par an le courrier dans l'archipel par ce bateau à voiles.

En même temps, la Société des soufrières de Vanua-Lava commence les installations nécessaires à l'exploitation du soufre, et un matériel considérable doit être transporté aux Banks. Les deux sociétés étant intimement liées l'une à l'autre, c'est le *Lapérouse* qui, dans ses voyages mensuels, est chargé de ce transport.

.....  
La Société des soufrières de Vanua-Lava a procédé fort activement aux installations préliminaires indispensables. Le câble aérien destiné à amener à la mer les bennes chargées de soufre, dont la pose a commencé en mai, sera en bonne voie de terminaison aussitôt qu'elle aura pu recruter de nouveaux ouvriers pour remplacer ceux qu'elle avait engagés primitivement et dont la plupart ont été atteints par des fièvres graves <sup>5</sup>.

Enfin, la société s'est assurée les services médicaux d'un médecin de 1<sup>re</sup> classe des colonies.

---

---

<sup>1</sup> Charles Paul Du Buit (Mulhouse, 1841-Paris, 1907) : polytechnicien, ingénieur des constructions navales, directeur des Usines franco-russes à Saint-Petersbourg (1888-1896). Voir [encadré](#).

Opérait souvent en tandem avec Mercet.

<sup>2</sup> Calixte Carraby (1843-1926) : directeur du Crédit lyonnais à Saint-Petersbourg, administrateur de la Banque de dépôts et comptes courants (Donon) à l'agonie (1891), puis du Comptoir national d'escompte de Paris (1892) qu'il représente à la Banque française du Brésil, à la Cie nouvelle du canal de Panama, à la Dynamite, aux Chemins de fer du Dahomey, aux Chemins de fer Damas-Hamah (1901), au Djibouti à Addis-Abéba (1908), aux Câbles télégraphiques (1909), aux Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan...

<sup>3</sup> Marc Fidèle Eugster (?-janvier 1919) : d'une riche famille de la Nouvelle-Orléans, établi à Dijon comme propriétaire et importateur. Administrateur de la Kotto (AEF) et des assurances SATIS, administrateur général du funiculaire de l'aiguille du Midi. Membre de l'Union coloniale.

<sup>4</sup> Charles Depincé (1855-1914) : résident de 1<sup>re</sup> classe en Annam et au Tonkin (1887-1890), rédacteur à *La Lanterne* (1890-1896), chef de service à l'Union coloniale française (1894-1905), commissaire aux comptes des Distilleries de l'Indochine (1910-1914). Conseiller du commerce extérieur (1901-1905), membre du Comité de l'Asie française (1901) et du conseil supérieur des colonies, fondateur de la Société française des filatures de soie du Tonkin à Nam-Dinh (1903), administrateur de la Société de cellulose et papiers indo-chinois à Dap-Cau, collaborateur de la *Dépêche coloniale*, chevalier (1903), puis officier (1912) de la Légion d'honneur.

<sup>5</sup> *Dépêche coloniale*, 11 janvier 1901.

(Archives commerciales de France, 3 août 1901)

Paris. — Modifications des statuts. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES SOUFRIÈRES DE VANUA-LAVA (Nouvelles-Hébrides), 59, Provence. — 3 juil. 1901. — *P[etites] A[ffiches]*.

---

Chemins de fer aériens, système Pohlig  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1909)

	Longueur (mètres)	Trafic journalier (tonnes)
Mines de soufre des Nouvelles-Hébrides	4.000	300

#### DISSOLUTIONS

Société française de Soufrières de Vanua-Lava (Nouvelles-Hébrides)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1909)

Par suite du décès de MM. E. Mercet et P. du Buit, la liquidation de la société sera continuée par MM. C. Carraby, F. Eugster, D. Levat et Ch. Depincé. — *Petites Affiches*, 24 mai 1909.

---

Les Soufrières de Vanua-Lava  
(ILES BANKS)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> et 8 juillet,  
6 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 1909)

#### SITUATION

Ces gisements de soufre natif, d'origine volcanique, sont situés dans l'île de Vanua-Lava, qui fait partie de l'archipel dit des îles Banks, au nord de celui des Nouvelles-Hébrides.

Comme ces dernières, les îles Banks sont soumises au régime du condominium anglo-français, définitivement réglé par des arrangements diplomatiques récents. Latitude : 13° 48' Sud.

#### NATURE DU MINERAI

Quand on vient prendre le mouillage de Revena, à l'est de Vanua-Lava, on aperçoit sur la montagne boisée, à une altitude de 409 mètres, une épaisse fumée. C'est la solfatare, origine du gisement de soufre. Les eaux qui descendent de cette montagne sont chaudes et laiteuses, chargées de soufre en suspension.

Quand on arrive sur les lieux, on se trouve entouré de cônes de soufre sublimé d'un beau jaune d'or, parfaitement pur, ayant plusieurs mètres de hauteur et qui se forment constamment par la condensation des vapeurs sortant du sol.

Quand ces cônes deviennent trop hauts, ils s'éboulent, s'émiettent sur le sol et forment une sorte de terre, très riche en soufre, rendue grisâtre par son mélange avec les débris de la roche encaissante, qui est un trachyte. De nombreuses vasques, remplies d'eaux chaudes très chargées de sulfure de fer, alternent avec les cônes sur toute la

surface de la solfatare, et donnent à ces lieux un aspect désolé, sans végétation, qui tranche d'une façon saisissante sur l'épaisse forêt tropicale qui les entoure.

Il y a donc deux sortes de minerais de soufre :

1° Le sublimé constituant les cônes actuels, qu'il n'y a qu'à piocher, à descendre à la mer et à exporter. La teneur dépasse 98 %.

2° Les terres riches en soufre, provenant de la destruction de cônes anciens, qui ont, en moyenne, une teneur de 50 % de soufre et qui doivent se liquater sur place pour faire directement de la 3<sup>e</sup> belle.

Ces deux sortes de minerais ont été l'objet de cubages dont il est parlé plus loin.

#### TITRES DE PROPRIÉTÉ

Le droit d'exploitation de ces soufrières jusqu'à épuisement des gîtes, a été cédé par la Société française des Nouvelles-Hébrides, à la Société des soufrières de Vanua-Lava, société anonyme ayant son siège social à Paris, 59, rue de Provence.

Ce droit, ainsi que la propriété du sol, avait été acquis par ladite Société des Nouvelles-Hébrides de MM. Chevillard, Desmazures et Zeppfel par acte, en date du 30 juin 1890, acte déposé le même jour au rang des minutes de M<sup>e</sup> Chanvalon, notaire à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Ces terrains avaient été acquis, par les cédants, directement des indigènes.

La surface de cette acquisition, comprenant la totalité de la solfatare, est de 1.371 hect. (environ 3.700 acres).

En outre, l'exploitation de la solfatare dispose d'un droit de passage le long du tracé du câble aérien projeté pour la descente du soufre à la mer. Surface de ce passage : 12 hectares.

Enfin, au bord même de la mer et dans l'endroit abrité le plus favorable pour l'établissement d'un wharf en eau profonde, il a été acquis dans le même but un terrain, dit terrain Liviane, d'une superficie de 1 hectare 14 ares 30 centiares.

Ces deux acquisitions ont été enregistrées à Nouméa le 25 novembre 1898.

Les originaux de ces contrats sont à Paris, dans les archives de la société propriétaire.

#### RAPPORTS ET CUBAGES

La solfatare a été visitée en premier lieu par M. l'ingénieur des mines Levat, puis, sur ses instructions, un sondage détaillé de la solfatare a été exécuté par M. le géomètre Giraud.

Les conclusions de ce cubage, appuyées sur un levé à grande échelle, ont été qu'il y avait à enlever de suite 60.000 tonnes de soufre natif formant les principaux cônes. Ce chiffre peut être considéré comme un minimum, vu qu'il ne s'applique qu'à une partie du terrain exploitable,

Quant au soufre terreux, il couvre la majeure partie de la solfatare et il n'y a qu'à le ramasser pour le liquater sur place en chauffant avec du bois coupé dans la forêt voisine.

On peut considérer qu'une exploitation de 20.000 tonnes par an de soufre marchand à raison de 10.000 de sublimé natif et 10.000 tonnes de liquaté, est une prévision raisonnable de production de la soufrière.

#### PRIX DE REVIENT

On conçoit que des conditions de gisement aussi exceptionnelles correspondent à un prix de revient extrêmement réduit. D'après les estimations des ingénieurs, la tonne de soufre sublimé, rendue à bord, provenant de l'exploitation, des cônes, ne dépassera pas 10 francs. Quant au soufre « 3<sup>e</sup> belle » provenant de la liquation des terres sulfurées de la solfatare, on prévoit que le prix ne dépassera pas 30 francs la tonne. En exploitant moitié de chaque qualité, le prix de revient moyen sera, tous frais locaux compris, de 20 francs les 1.000 kg à bord à Vanua-Lava.

#### PRIX DE VENTE. DÉBOUCHÉS

Ces soufres, comme ceux similaires exploités dans l'île de Yéso et en Nouvelle-Zélande, gisements aujourd'hui épuisés, doivent se vendre dans le Pacifique et notamment sur la côte américaine de la Californie, qui en consomme beaucoup. Malgré la baisse de ces dernières années, les prix se maintiennent aux environs de 22 dollars, soit 110 francs la tonne, ce qui laisse sur le prix de revient ci-dessus indiqué, augmenté du fret, de l'assurance et des commissions de vente, un bénéfice net de 50 francs par tonne de soufre exportée et, pour une production de 20.000 tonnes prévue, un bénéfice de 1 million de francs.

#### INSTALLATIONS A PRÉVOIR

Il suffit, pour mettre la soufrière de Vanua-Lava en exploitation, de poser un câble automoteur de 4.800 mètres de longueur, aboutissant sur un récif en eau profonde et abrité au mouillage de Revena. Les études et plans de ce câble sont déjà faits. Au wharf d'embarquement pourront accoster directement les navires de haute mer.

Sur la solfatare même, un matériel de simple terrassement suffira puisque tous les travaux d'exploitation seront faits à ciel ouvert.

#### VENTE

La vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 15 décembre, à 1 heure de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> GRANGE, notaire à Paris, 3, boulevard Saint-Martin, sur la mise à prix de 50.000 francs.

Pour consulter les plans et pour tous renseignements complémentaires s'adresser :

Chez M<sup>e</sup> GRANGE, notaire à Paris, 3, boulevard Saint-Martin et chez M. D. LEVAT, ingénieur des Mines, 174, boulevard Malesherbes, à Paris.

---

#### FAILLITES. LIQUIDATIONS, RÉPARTITIONS

Société française des soufrières de Vanua-Lava (en liquidation)  
(*Le Journal des finances*, 29 janvier 1910)

Répartition. — Dividende de 25 francs par titre deuxième répartition, payable à partir du 18 janvier 1930, au Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère, à Paris.

---

#### LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE

(*La Revue du Pacifique*, octobre 1922)

M. Jean Hess publie dans le *Petit Bleu* du 9 et du 15 septembre deux articles sur l'action de la France dans le Pacifique. Il nous rappelle comment Clipperton et son guano nous fut ravie par les Américains. Il nous apprend que la soufrière de Vanua-Lava, une des Nouvelles-Hébrides, doit être cédée à un groupe anglo-australien. Et il supplie la France de ne pas oublier les richesses qu'elle possède.

.....

---

#### LES NOUVELLES-HÉBRIDES

(*L'Éveil économique de l'Indochine* 26 avril 1925)

.....  
Les seules richesses minières révélées sont les soufres de Vanua-Lava, dans les Banks, et de Tanna. La soufrière de Vanua-Lava a donné naissance, en 1900, à la Société française des soufrières de Vanua-Lava, au capital d'un million de francs. L'exploitation en a été abandonnée par la suite et, actuellement une compagnie anglo-australienne a entamé des négociations avec l'administration du condominium en vue de la reprise de l'exploitation. La soufrière de Tanna a été achetée par la Compagnie calédonienne.

L'importance de cette richesse s'accroît, pour les intérêts anglais, de la proximité de l'énorme réserve phosphatière des îles Nauru et Océan. Elle en est, en quelque sorte, le complément, le soufre étant l'agent nécessaire à la transformation du phosphate en superphosphate soluble.

*L'Océanie française.*

---

Une belle mine de soufre  
(*L'École et la famille*, 15 mai 1926)

C'est une petite île de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, appelée Vanua-Lava, dont les collines, évidemment d'origine éruptive, sont entièrement constituées par du soufre à 99 pour 100 de pureté.

Ces collines ont environ 500 mètres de hauteur et recouvrent presque toute la surface de l'île (260 kilomètres carrés). Il y a un quart de siècle, un commencement d'exploitation avait eu lieu par un groupe français ; mais une épidémie de malaria avait fait renoncer à la chose. Une nouvelle tentative va être entreprise par une société anglo-australienne.

---

LA FRANCE DANS LE PACIFIQUE  
(*La Revue du Pacifique*, 15 janvier 1928)

La soufrière de Tanna appartient à la Société française des Nouvelles-Hébrides ainsi que la majeure partie de celle de Vanua-Lava.

---